

lieu de la rue Benoit, et que les tramways, rue St-Laurent, arrêtent à la rue Vitré.

Résolu: De recommander que les tramways de la rue Ste-Catherine arrêtent à la rue St. Urbain.

(c) De M. l'échevin Boyd, suggérant que les tramways rue Ste-Catherine arrêtent à la rue Closse au lieu de la rue Chomedy.

Résolu: D'approuver cette suggestion.

(d) De M. A. Lavallée en faveur de la limitation des arrêts;

(e) De M. F. H. Norman, demandant que les tramways de la rue Ste-Catherine arrêtent à la rue Stanley;

(f) De MM. John Kennedy et Charles Groleau, s'opposant à la suppression de certains arrêts de tramways.

Il est alors,

Résolu: De faire rapport au Conseil recommandant d'approuver le projet de limitation des arrêts de tramways tel que suggéré par l'Ingénieur en Chef de la Cité et par le représentant de la Compagnie des Tramways avec les quelques changements faits par cette Commission, à la condition toutefois que les endroits où les tramways s'arrêteront seront indiqués clairement au public.

(MM. les échevins Larivière et Clément dissidents).

5.-M. l'éch. Emard, président de la Commission attire l'attention des membres sur les pouvoirs que la Compagnie a obtenu de la Législature de Québec en 1910 (1 Geo. V, chap. 71) de construire un chemin de fer souterrain dans la Cité et il demande si le moment n'est pas arrivé ou la construction de ce chemin de fer s'impose.

M. le président attire aussi l'attention des membres sur une résolution adoptée par le Conseil de Ville le 22 Avril 1912 ordonnant au Département en Loi de prendre des procédures contre la Compagnie des Tramways pour violation de son contrat et du règlement No. 210, tel qu'amendé, en ce qui concerne le temps fixé pour la circulation des tramways sur les différentes lignes dans la Cité,

Il est alors

Résolu: De faire rapport au Conseil recommandant que les avocats de la Cité soient priés d'informer le Conseil pourquoi aucune procédure n'a été prise contre la compagnie à ce sujet.

Il est aussi

Résolu: De demander à l'Inspecteur de la Cité si les inspecteurs nommés pour voir si le service des tramways se fait régulièrement, si la compagnie se conforme à la résolution du Conseil du 18 décembre 1911, modifiant la clause 26 règlement No. 210, de façon à ce que ladite compagnie donne sur les différentes lignes un service plus fréquent.

Ajournement.

JULES CREPEAU,  
Asst. Greffier de la Cité.

## BUREAU DES COMMISSAIRES

Compte rendu de l'assemblée du 7 août 1912, a.m.

Son Honneur le Maire L. A. Lavallée, MM. Lachapelle, Dupuis et Godfrey.

1.—Soumis un rapport de l'Ingénieur en Chef déclarant que pour le bon fonctionnement de l'usine de pompage du Bas niveau, au sujet de l'économie de la dépense de charbon, il serait nécessaire de faire l'installation de réchauffeurs de l'eau d'alimentation pour les chaudières "feed water heaters" au coût de \$4,000, tel que détaillé audit rapport, et recommandant de voter un crédit de \$2,400 pour cette fin, attendu qu'il y a déjà un crédit de \$2,200 de disponible pour la fourniture de pompes d'alimentation et de réchauffeurs de l'eau.

Résolu: De faire rapport au Conseil recommandant de voter ladite somme de \$1,800 pour les fins ci-dessus.

2.—Le rapport sur les cas de fièvre typhoïde rapportés au Bureau durant la semaine finissant le 20 juillet est soumis et déposé aux archives.

that the tramways on St. Lawrence street, stop at Vitre Street.

Resolved: To recommend that the trainways on St. Catherine street stop at St. Urbain street.

(c) From Ald. Boyd suggesting that the tramways on St. Catherine street stop at Closse street instead of Chomedy street.

Resolved: To approve of this suggestion.

(d) From Mr. A. Lavallée in favor of limiting the number of stops.

(e) From Mr. F. H. Norman, asking that the tramways on St. Catherine street stop at Stanley street.

(f) From Messrs John Kennedy & Charles Groleau objecting to the suppression of car stops.

It was then

Resolved: That a report be made to Council recommending that the proposed limitation of car stops, as suggested by the Chief City Engineer and by the Tramways Company's representative together with certain changes made by said Company, be approved of, conditionally, however, that the tramway stops shall be clearly indicated to the public.

(Ald. Larivière and Clément dissenting).

5.—Ald. Emard, chairman of the Committee, drew the attention of the members to the fact that the Company had obtained from the Quebec Legislature in 1910 (1 Geo. V, chap. 71) the right to build an underground railway in the City and asked if this was not the proper time to construct the same.

The chairman drew also the Committees' attention to a resolution adopted by the City Council on the 22nd April 1912, ordering the Law Department to take proceedings against the Tramways Company for violating its contract and By-Law No. 210, as amended, with regard to the intervals fixed for the running of cars on the different lines of the City.

It was then,

Resolved: That a report be made to Council recommending that the City Attorneys be requested to inform Council for what reason no proceedings have been taken against the Company in this connection.

It was also

Resolved: To ask the City Surveyor if the inspectors supervise regularly the car service and if the Company complies with the resolution of Council of the 18th December 1911, modifying clause 26 of By-Law No. 210, so as to secure a better service on all the lines of the Company.

Adjourned.

JULES CREPEAU,  
Asst. City Clerk.

## BOARD OF COMMISSIONERS

Report of meeting held on the 7th August 1912, a.m.

Present: His Worship Mayor L. A. Lavallée and Messrs Lachapelle, Dupuis and Godfrey.

1.—Submitted a report from the Chief Engineer, stating that for the proper working of the Low Level Pumping Station, in order to save coal, it would be necessary to install feed water heaters at a cost of \$4,000 as mentioned in said report, and recommending that an appropriation of \$1,800 for said purpose, as there is already an available appropriation of \$2,200 for the supply of feed water heaters.

Resolved: That a report be made to Council recommending that the said sum of \$1,800 be voted for the above purposes.

2.—The return of cases of typhoid fever reported to the Board during the week ending on the 20th July was submitted and filed or record.